



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 87336

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la question de la réponse aux besoins de compétences des métiers du *big data* et de l'internet des objets. L'Institut Montaigne propose, dans un rapport d'avril 2015, « Rendre obligatoire une formation aux technologies, aux infrastructures et aux usages du numérique dans les écoles des cadres de la fonction publique ». Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

L'adaptation au numérique concerne tous les fonctionnaires. En effet, l'essor de ces technologies induit des modifications organisationnelles (travail en équipe ou en réseaux, autonomie des agents, assouplissement des lignes hiérarchiques) qui touchent le secteur public comme l'ensemble des secteurs d'activité. Cette évolution peut « conduire à de nettes améliorations (travail facilité, voire enrichi, réduction du temps consacré à la gestion documentaire au profit du temps de contact avec le public, etc.) » mais aussi à « détériorer les conditions de travail (contrôle accru des tâches et des missions, isolement au travail) ». Pour réussir cette transformation et mobiliser le levier numérique, la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) dispose d'une enveloppe de 4,5 M€ qu'elle mobilise pour la période 2014-2016, notamment pour développer les formations. Elle réalise également une trentaine d'audits d'éligibilité et de labellisation (au titre de la mise en accessibilité des sites internet pour les personnes en situation de handicap) dans les trois versants de la fonction publique. L'Etat souhaite s'appuyer sur les compétences clés dans le domaine de la conduite de projet et déployer ainsi des infrastructures et architectures numériques robustes. Dans cette optique, une action de formation continue obligatoire des directeurs de projet informatique de l'Etat a été mise en place. Les actions de formation au management comportent désormais un volet sur la nécessaire évolution des pratiques managériales au regard de la transformation numérique en cours dans les administrations. S'agissant des formations à l'usage des outils numériques, toutes les écoles de service public dispensent des formations en ce sens. Dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie et compte tenu du déploiement de solutions numériques nouvelles permettant de développer la saisine par les usagers de l'administration par voie électronique (SVE), des formations sont systématiquement prévues par chaque département ministériel dans leurs plans annuels de formation.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87336

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6274

Réponse publiée au JO le : [16 août 2016](#), page 7346